

# Le projet

1

## Le constat

La méconnaissance du public des réfugiés amène les dispositifs de droit commun à ne proposer qu'une réponse uniforme ne prenant en compte ni la particularité de cette population, ni les divers problèmes auxquels elle se trouve confrontée au quotidien.

C'est dans cette perspective que le projet **accelair** est né.

Avec un but : **Améliorer les conditions et la capacité d'insertion des réfugiés afin de réduire les inégalités et les discriminations rencontrées par ce public en matière d'accès à l'emploi.**

2

## L'objectif

**L'insertion durable** de 100 réfugiés statutaires sur la durée du projet (3 ans)

► **Parvenir à une meilleure compréhension** des caractéristiques de la population des réfugiés afin de pouvoir apporter **des réponses réellement adaptées** à la situation et aux besoins de chacun.

► **Aider les bénéficiaires à concevoir** et à suivre un **véritable projet d'insertion** socio-professionnelle s'inscrivant dans la durée en les amenant dans une dynamique de (re)construction de compétences et en traitant en parallèle les autres freins tels que la langue, le logement et l'adaptation au pays d'accueil.

3

## Public et territoire ciblés par le projet

Le projet s'adresse aux **personnes ayant obtenues le statut de réfugié politique en vertu de la Convention de Genève de 1951** et qui, malgré un ou des savoir-faire avérés, ont besoin d'un accompagnement pour les aider à s'insérer dans la société d'accueil et accéder à l'emploi.

Les critères d'éligibilité à **accelair** sont les suivants :

### Critères administratifs

- avoir le statut depuis moins de 6 mois ;
- résider dans la région urbaine de Lyon ;
- respecter les conditions d'accès au travail du législateur : âge et capacités physiques.

### Critères liés à l'autonomie de la personne

- être en capacité de faire face à ses besoins de la vie quotidienne ;
- exprimer le souhait de s'inscrire dans une dynamique d'insertion professionnelle.

4

## La démarche

En tant qu'initiateur et porteur du projet, Forum réfugiés élabore, organise et coordonne l'ensemble des initiatives nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le projet est en effet fondé sur une **démarche partenariale** et transnationale associant de nombreux acteurs tant en France (Lyon) qu'en Italie (Rome), Allemagne (Hamburg) et Angleterre (Liverpool) dans les domaines du logement, de la formation, de l'emploi, etc.

L'objectif est **d'enrichir la réflexion**, consolider les démarches existantes et **développer les pratiques européennes** menées autour de la thématique du projet.

5

## Les résultats attendus

- **Permettre** aux réfugiés d'améliorer leur positionnement sur le marché de l'emploi,
- **Mieux informer** les acteurs de l'insertion (formateurs, employeurs, logeurs...) sur les risques de discriminations sociales et professionnelles,
- **Enrichir** la connaissance et la compétence des partenaires sur les mécanismes d'exclusion des réfugiés,
- **Sensibiliser** les entreprises aux conditions d'emploi des réfugiés à travers la mise en place d'un réseau d'employeurs,
- **Concevoir** une démarche instrumentée transférable à d'autres acteurs ou susceptible de compléter des dispositifs existants de Droit commun.